

A LIRE DANS CE NUMERO

Pourquoi les journalistes de
La Presse sont en grève . . . P. 3

Des faits sur le "cas Cohen"
à St-Gabriel-de-Brandon P. 4

Le juge Chassé est-il prêt
à accepter une baisse
de traitement P. 5

English Section P. 6-7-8



Vol. XXXIV — No. 86

Ottawa, 10 octobre 1958

L'opinion publique donne son appui aux grévistes de LA PRESSE

DIRIGEANTS DE LA CTCC SUR LES LIGNES DE PIQUETAGE



Réunis à Montréal à l'occasion d'une réunion du comité exécutif de la CTCC, les principaux dirigeants ont tenu à manifester leur solidarité aux journalistes de LA PRESSE en faisant du piquetage devant les immeubles de LA PRESSE. De gauche à droite, on remarque M. Adrien Plourde, secrétaire de la Fédération Nationale de la Métallurgie et vice-président de la CTCC; M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile et 1er vice-président de la CTCC; M. Roger Mathieu, président général de la CTCC; M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC; Mlle Huguette Plamondon, vice-présidente du CTC; Mlle Jeanne Duval, Daniel Lessard, Rosario Gosselin et Angelo Forte, tous vice-présidents de la CTCC qui ont aussi participé au piquetage, n'apparaissent pas sur cette photo.

Le mouvement ouvrier, les artistes, des conseillers municipaux, des marchands, le public en général accordent leur appui aux journalistes de LA PRESSE — Tout sera mis en oeuvre par la CTCC pour que LA PRESSE respecte le droit de représentation qui découle du droit d'association

Des millions de personnes ont virtuellement accordé leur appui au Syndicat des journalistes de Montréal (local LA PRESSE) qui est en grève depuis jeudi dernier, alors que des voix autorisées ont manifesté leur étonnement et leur désappointement de voir LA PRESSE, "le plus grand quotidien français d'Amérique" faire preuve d'un esprit antisyndical en refusant un congé sans solde à l'un de ses employés, M. Roger Mathieu, adjoint au chef de l'information, qui vient d'accéder à la présidence de la CTCC.

Des centaines de témoignages tant oraux qu'écrits sont parvenus aux grévistes depuis le début du conflit pendant que des personnalités de tous les milieux n'ont pas craint de manifester leur appui aux journalistes de LA PRESSE en venant faire du piquetage pendant quelques minutes devant les immeubles du grand quotidien de la rue St-Jacques.

Appui de la CTCC

La CTCC toute entière appuie les journalistes de LA PRESSE, non pas seulement parce que son président général, M. Roger Mathieu, se trouve au centre du conflit, mais bien parce qu'il s'agit d'un principe syndical recon-

nu généralement par les employeurs et reconnu de longue date.

A partir du plus bas échelon syndical, du simple membre d'un syndicat affilié aux membres de l'Exécutif général en passant par tous les postes intermédiaires, l'unanimité se fait autour des journalistes de LA PRESSE qui ont eu le courage de riposter avec courage au geste antisyndical de LA PRESSE.

L'incident, comme on le sait, a pris naissance vendredi matin dernier, le 3 octobre, alors que les journalistes de LA PRESSE établissaient des lignes de piquetage que les autres employés du journal n'ont pas franchi. Il s'agit des membres du Syndicat de l'Industrie du Journal qui groupe plus de 400 employés de LA PRESSE, des membres des unions internationales des typographes ainsi que les employés de bureau qui n'ont pas franchi les lignes de piquetage établies par les journalistes.

On verra dans une autre colonne de la présente édition les raisons invoquées par les journalistes pour refuser de travailler et pour établir des lignes de piquetage.

Appui de la CTCC

L'Exécutif de la CTCC, réuni en fin de semaine dernière, a accordé un appui total et sans équivoque aux journalistes de LA PRESSE en adoptant la résolution suivante:

"Considérant que le droit d'association suppose, pour son libre exercice, le droit de désigner des représentants et des mandataires;

"Considérant que la très grande majorité des employeurs reconnaissent le principe ci-haut énoncé et ne font habituellement pas de difficultés aux officiers qui doivent

(Suite à la page 2)

L'opinion publique . . .

(Suite de la page 1)

s'absenter de leur travail pour remplir des mandats syndicaux;

"Considérant qu'il est dans la coutume d'accorder des congés sans solde aux travailleurs qui sont désignés à des fonctions syndicales permanentes et ce, même dans les cas où aucune disposition contractuelle ne le prévoit;

"Considérant que la direction de LA PRESSE elle-même a, à diverses reprises octroyé des congés sans solde à des syndiqués;

"Considérant que le nouveau président général de la CTCC, le confrère Roger Mathieu, a demandé aux autorités du journal LA PRESSE de lui accorder un congé sans solde afin de lui permettre de remplir le mandat qui lui fut confié par le congrès de la CTCC;

"Considérant que les dites autorités ont refusé d'agréer la requête du confrère Mathieu;

"Considérant que ce geste est non seulement teinté d'antisindicalisme mais qu'il constitue un acte de mépris pour la CTCC et le syndicalisme en général;

"Considérant que les journalistes de LA PRESSE, membres d'un syndicat affilié à la CTCC, ont décidé courageusement de protester contre l'attitude de leur employeur en dressant une ligne de piquetage aux portes de l'édifice du journal;

"Considérant que les autres travailleurs du journal LA PRESSE respectent la ligne de piquetage des journalistes,

"Il est proposé que le comité exécutif de la CTCC

a) Proteste contre le geste antisindical et antidémocratique de la direction du journal LA PRESSE,

b) déplore que le journal LA PRESSE n'ait pas plus de respect et de considération pour la CTCC,

c) Appuie les journalistes dans la lutte qu'ils ont entreprise,

d) S'engage à tout mettre en oeuvre pour que le syndicat des journalistes de Montréal reçoive toute l'aide dont il aura besoin dans les circonstances,

e) Fait appel aux autorités de LA PRESSE pour qu'elles accordent le congé sans solde réclamé par le syndicat pour le président général de la CTCC."

Un appui total

De toutes parts parviennent aux journalistes de LA PRESSE des témoignages de sympathie et d'appui. Mentionnons les télégrammes signés par M. William Dodge, vice-président du Congrès du Travail du Canada; Mlle Huguette Plamondon, vice-présidente du Congrès du Travail du Canada; M. Roger Provost, président de la Fédération des Travailleurs du Québec; M. Gérard Picard, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie; M. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal; M. Louis Laberge, président du Conseil du Travail de Montréal et membre du Conseil municipal; M. Roméo Mathieu, de l'Union des Employés des Salaisons; M. Par Burke, superviseur des Métallurgistes d'Amérique; M. Noe Pérusse, président du Rassemblement pour la section de Montréal; M. Michel Chartrand, chef provincial du Parti social démocratique; M. Jean-Louis Gagnon, président du local "CKAC" de l'Union des employés de radio et de télévision; M. Armand Morin, président de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada; M. Gérard Poitras, agent d'affaires du Syndicat des Travailleurs du carton

et du papier façonnés; M. Aldéric Gosselin, président du Conseil des Métiers de la construction de Montréal et nombre d'autres.

D'autres personnalités, dont MM. Alfredo Gagliardi, membre du comité exécutif de la Cité de Montréal; Charles Lafontaine, ancien maire de Ville St-Michel; Jean Riopel et Mlle Madeleine Brosseau, du Syndicat des Employés du Commerce de Montréal; Philippe Vaillancourt, directeur régional de l'Éducation pour la CTC et nombre d'autres, ont manifesté leur appui aux journalistes de Montréal en faisant du piquetage en compagnie des journalistes devant les immeubles de LA PRESSE.

M. René Constant, président du Syndicat National des Fonctionnaires municipaux de Montréal; le Cercle des femmes journalistes de Montréal; le Syndicat des employés de Gotham Hosiery de St-Hyacinthe; Frank Hanley, conseiller municipal et député provincial de Ste-Anne; Jean Duceppe, Paul Guévremont et Marcel Franco de l'Union des Artistes ont aussi déploré le geste antisindical de LA PRESSE et accordé leur sympathie aux journalistes.

L'opinion publique donne . . .

(Suite de la page 4)

demande de certification en tentant de prouver que le Syndicat avait recouru à l'intimidation.

Le 3 octobre, comme il n'y avait pas de juge disponible à Joliette, ce que la Cour savait déjà le 25 septembre, le procès de M. Sabranni était remis, pour la quatrième fois, et fixé au 11 octobre.

Le 1er octobre, enfin, la Cour accueillait une quatrième demande d'ajournement et M. Subranni obtenait un quatrième délai relatif aux plaidoieries de l'injonction prévue désormais pour le 8.

Nous commenterons plus tard cette suite de faits. Pour le moment nous croyons que n'importe quelle personne de bonne foi peut sans difficultés se former un jugement et décider pour elle-même de quelle côté du conflit réside l'honnêteté et le dévouement à la cause des travailleurs de Saint-Gabriel, la seule qui importe.



Sur les premières lignes de piquetage, vendredi dernier, on pouvait remarquer M. Roger Mathieu, président général de la CTCC, qui, pancarte et tasse de café à la main, n'a pas hésité à braver la froide température, pour appuyer ses confrères journalistes dans leur grève pour le respect intégral du droit d'association qui comprend le droit de représentation.

Les journalistes de LA PRESSE publient le plus grand quotidien français syndical du monde

Le quotidien montréalais, LA PRESSE, qui se vantait d'être "le plus grand quotidien d'Amérique", a été complètement déclassé par ses journalistes qui ont lancé, le jour même du début du conflit, soit le 3 octobre dernier, ce qu'on peut appeler, le plus grand quotidien français syndical du monde.

A vrai dire, il s'agit du plus grand quotidien d'inspiration syndicale du monde, puisque le seul quotidien syndical qui paraissait en Amérique, soit aux États-Unis, a dû cesser de paraître, il y a six mois. Les autres quotidiens d'inspiration syndicale dans le monde ont un faible tirage. Parmi les hebdomadaires, LE TRAVAIL est celui qui a le plus fort tirage au Canada, atteignant près de 100,000 syndiqués par semaine.

Une veine formidable
La première édition de LA

PRESSE SYNDICALE, parue vendredi le 3 octobre, avait pour but d'informer la population montréalaise des faits concernant la grève des journalistes de LA PRESSE.

La population montréalaise a répondu magnifiquement et les 100,000 copies de l'édition du 3 ont été écoulées facilement. Annonceurs et lecteurs ont réclamé une édition quotidienne et les publicistes et les journalistes de LA PRESSE qui sont en grève, ont résolu de tenir la population informée des princi-

pales événements de chaque jour.

Les chroniqueurs réguliers de LA PRESSE se sont mis à l'oeuvre et leurs lecteurs peuvent maintenant, chaque jour, lire des chroniques sur le monde international, la vie artistique, la religion, la politique, les sports, etc., comme à l'habitude.

L'administration, la publicité et la rédaction de LA PRESSE SYNDICALE sont situées à 1231 est, rue DeMontigny. Tél: LA. 4-3694.

"Nous ne pouvons céder sur un principe"

Les journalistes luttent pour la liberté syndicale

C'est pour défendre un principe vital pour le syndicalisme que les journalistes de LA PRESSE ont déclaré une grève vendredi dernier. Il s'agit du droit pour les travailleurs de choisir dans leurs rangs les travailleurs les plus aptes à les représenter et à les servir tout en leur donnant l'assurance que ces travailleurs ne seront pas privés de leur gagne-pain le jour où ils ne seront plus élus ou le jour où ils décideront de ne plus occuper de charge électorale au sein du syndicalisme.

Sans l'exercice de ce droit de représentation, la liberté syndicale est un vain mot et ceux qui refusent d'accorder ce droit de libre représentation refusent en même temps de reconnaître le syndicalisme.

Le droit de représentation est d'ailleurs admis partout, non seulement par le mouvement syndical, mais par les employeurs eux-mêmes.

LA PRESSE elle-même a déjà accordé des congés sans solde à des employés. Deux d'entre eux, à l'heure actuelle, sont en congé sans solde. Pourquoi refuser le même droit à M. Roger Mathieu, récemment élu président de la CTCC?

La ville de Montréal reconnaît le principe du congé sans solde pour les dirigeants des diverses catégories d'employés au service de la Cité. MM. René Constant et Robert Langlois, président et secrétaire du Syndicat National des Fonctionnaires municipaux de Montréal, sont actuellement en congé sans solde; MM. Jean-Paul Lapointe et Gérard Soucy, respectivement président et secrétaire de la Fraternité des policiers; M. André Plante, président de l'Association des Pompiers de Montréal; M. Léo Lebrun, président de la Fraternité des employés manuels, sont également dans le même cas.

Sauf erreur, le président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires et, trésorier de la CTCC, M. René Bélanger est actuellement en congé sans solde que lui a accordé la ville de Québec.

La maison Dupuis Frères reconnaît dans la convention collective qu'elle signe avec ses employés, le droit à un congé sans solde à un dirigeant syndical. Mlle Thérèse Desforges profite actuellement de cet avantage, chez Dupuis Frères.

Le geste de LA PRESSE qui refuse un congé sans solde à M. Roger Mathieu reste incompréhensible d'autant plus que le congé sans solde ne coûte pas un cent à LA PRESSE.

Par ailleurs celui qu'ont posé les journalistes de LA PRESSE en établissant des lignes de piquetage et en se privant de salaire pour faire la grève est d'autant plus digne d'éloges que les journalistes n'ont à retirer aucun avantage matériel dans la lutte qu'ils mènent actuellement.

C'est là la preuve d'une grande maturité syndicale qui ne peut que servir le monde syndical et toute la société en général.

Déclaration de M. Roger Mathieu, président général de la CTCC, devant la foule des employés de LA PRESSE réunis en assemblée, vendredi matin dernier

"On peut négocier, trouver des compromis, céder sur des questions d'argent, mais il n'y a pas de compromis à faire quand un principe vital du mouvement ouvrier est en cause. Il faut alors lutter jusqu'au bout, et c'est ce que nous faisons".

Telles sont les paroles que prononçait vendredi matin dernier, le président général de la CTCC, M. Roger Mathieu, devant quelque 1,000 employés du journal LA PRESSE réunis en assemblée spéciale après l'établissement des lignes de piquetage en face de l'immeuble de LA PRESSE.

M. Mathieu a alors expliqué à la foule toutes les démarches entreprises depuis le mois de mai dernier auprès des dirigeants de LA PRESSE pour obtenir un congé sans solde.

Devant l'insuccès de ces démarches, les journalistes n'avaient pas le choix: ils ont déclaré la grève et installé des lignes de piquetage qui ne seront levées que le jour où LA PRESSE reconnaîtra le

principe d'un congé sans solde aux travailleurs syndiqués qui acceptent des charges à un poste électif.

M. Mathieu a également félicité tous les employés de LA PRESSE, les pressiers, les typographes, les clichés, les rotogreveurs, les messagers et les employés de bureau d'avoir respecté les lignes de piquetage établies par les journalistes et les photographes, membres du Syndicat des Journalistes de Montréal, local LA PRESSE.

Ce faisant, dit-il, vous ne luttez pas simplement pour obtenir un congé sans solde au président de la CTCC, mais pour la sauvegarde d'un principe de base du syndicalisme, dont vous êtes, pour plusieurs d'entre vous, déjà bénéficiaires.



M. Roger Mathieu, président général de la CTCC, déclarant que les journalistes de LA PRESSE ne peuvent pas céder et ne céderont pas sur la question du principe d'un congé sans solde aux dirigeants syndicaux qui acceptent de remplir des charges électives.

Les travailleurs retournent aux études

Le Comité d'Éducation du Conseil central de Montréal vient de publier son programme pour l'année 1958-1959. Ce programme comporte un grand nombre d'activités dont nous ne signalerons pour l'instant que celles qui sont prévues pour les prochains mois.

Le samedi, 18 octobre, au restaurant Hélène de Champlain, les officiers des syndicats affiliés au Conseil central de Montréal participeront à une importante journée d'étude qui aura pour thème LA DEMOCRATIE SYNDICALE. Ils auront l'occasion d'entendre M. Roger Mathieu, président général de la CTCC traiter de "l'avenir de la C.T.C.C." Tandis que le confrère Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation dirigera l'une des séances d'études consacrée aux différents problèmes soulevés par l'organisation et la tenue des assemblées syndicales.

Du 18 novembre au 9 décembre, une première série de cours sera organisée, à l'enseigne du Forum syndical, pour traiter de LA NEGOCIATION COLLECTIVE. Ces cours auront pour animateur le confrère Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la CTCC.

M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile, annonce que les officiers et militants des syndicats affiliés à cette fédération ont été convoqués pour une importante réunion d'étude qui aura lieu à Coaticook le 25 octobre courant. Thème de cette journée d'étude:

"Le syndicalisme et l'action politique".

La journée du 25 octobre, organisée en collaboration avec le Service d'éducation de la CTCC comprend une séance de travail en commission où tous les participants pourront étudier à leur aise les multiples aspects des relations qui existent entre le mouvement ouvrier et les institutions politiques. Dans l'après-midi, trois permanents syndicaux dont MM. René Gosselin et Gérard Pelletier, formeront un "panel" et prendront part au forum qui suivra les rapports des commissions. Le forum sera présidé par M. Jean-Paul Lefebvre.

Le président de la CTCC, M. Roger Mathieu doit rendre visite aux syndiqués du Textile à l'occasion de cette journée d'étude.

St-Hyacinthe

Le Comité d'Éducation du Conseil central de St-Hyacinthe s'est réuni récemment sous la présidence de M. André Gagnon pour mettre au point son programme de l'année. Ce programme, réalisé en collaboration avec le Service d'Éducation de la C.T.C.C. sera inauguré par une rencontre des officiers syndicaux le 21 octobre prochain. Cette soirée d'étude, à laquelle doivent prendre part MM. Jean-Robert Gauthier, Jacques Dion et Jean-Paul Lefebvre, portera sur l'analyse des fonctions respectives du président, du secrétaire et du trésorier dans un syndicat ouvrier.

L'inauguration officielle du programme de l'année se fera cependant le dimanche 16 novembre à l'occasion d'une grande réunion à laquelle tous les

syndiqués de St-Hyacinthe sont convoqués. Le président général de la CTCC, M. Roger Mathieu prononcera une importante causerie au cours du banquet. "La CTCC, son passé, son avenir" voilà le thème que développera le président de la CTCC devant les syndiqués de St-Hyacinthe.

Au cours de l'après-midi le secrétaire général de notre mouvement, M. Jean Marchand et la vice-présidente, Mlle Jeanne Duval, passeront en revue les positions prises par la CTCC sur quelques-unes des grandes questions d'actualité: le chômage, l'éducation, l'unité syndicale et l'assurance-santé.

Pour le 6 décembre prochain, le comité d'éducation du Conseil central de St-Hyacinthe convoquera à nouveau les syndiqués de cette localité pour une réunion d'étude sur la Constitution canadienne. Le professeur invité pour cette circonstance sera M. Pierre-E. Trudeau.

Ceux qui reprochent au syndicalisme ouvrier de ne pas s'occuper suffisamment d'éducation feraient bien de mettre à date leurs informations et d'analyser avec plus d'objectivité les réalisations assez impressionnantes des syndicats ouvriers, non seulement dans le secteur de l'éducation syndicale proprement dite, mais en tout ce qui a trait à l'éducation sociale et politique des citoyens.

Gain de 30 p. 100 aux camionneurs après une grève d'une journée

Un groupe de camionneurs des Trois-Rivières et mem-



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa, Ont.

89

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

bres du Syndicat des Camionneurs de la Rive-Nord du St-Laurent ont repris le travail mardi matin à la suite d'un règlement leur accordant une augmentation de 35 cents la verge carrée pour le charroyage de gravier pour le compte de la Foundation Co.

M. René Harmégnies, représentant de la CTCC pour la région de la Mauricie et organisateur de l'Union des Camionneurs, a déclaré que le conflit a été réglé après une grève d'une journée. Les camionneurs qui ne sont pas soumis à la Loi des Relations ouvrières avaient le droit de refuser de travailler pour cette entreprise qui ne leur payait que 75 cents la verge carrée. L'entente prévoit maintenant un taux de \$1.10 la verge.

Après le règlement, les camionneurs de la région ont donné leur adhésion en bloc au nouveau syndicat qui entend faire adopter une réglementation pour ce genre de travail.

M. Harmégnies a ajouté qu'il ne voit aucune raison empêchant ces artisans d'être protégés par la Régie provinciale du Transport comme le sont les employés des grosses entreprises de camionnage.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (3)

Tél.: bureau VI. 9-2131
domicile CL. 9-2830

CE QUI SE PASSE A ST-GABRIEL DE BRANDON

Des faits sur "le cas COHEN"

Depuis bientôt deux mois, il s'est produit, à Saint-Gabriel de Brandon toute une série d'événements syndicaux qui ont fait couler beaucoup d'encre et qui ont provoqué de nombreux commentaires. Il est temps, croyons-nous, de résumer ces différents épisodes afin de permettre aux gens de bonne foi d'en prendre une vue d'ensemble et de se faire une opinion objective et vraie. L'article qu'on va lire n'a pas d'autre but que celui-là: renseigner honnêtement les intéressés en exposant les faits tels qu'ils se sont produits.

Salaires inférieurs

Tous les incidents partent d'une même situation, celle qui existe à l'usine A. COHEN & CO., une fabrique de vêtement qui emploie deux cents travailleurs environ, dont 20 hommes et 180 femmes. Ce qu'il faut savoir dès le début et qu'il ne faut pas oublier, c'est que la Compagnie Cohen paye à ses employés de Saint-Gabriel des salaires qui sont inférieurs de 20 à 25 cents à ceux des usines similaires de la Zone 3, comme par exemple les usines de confection de Victoriaville. Que les salaires soient inférieurs à Saint-Gabriel, personne ne peut le contester. Un autre fait certain, c'est qu'avant le 15 août dernier, il n'existait dans l'usine aucun syndicat ou groupement ouvrier soucieux de corriger cette situation inférieure des employés du vêtement de Saint-Gabriel.

Un syndicat

C'est pourquoi, les 15-16 et 17 août, la CTCC, d'accord avec la Fédération Nationale du Vêtement, déléguait à St-Gabriel, une nombreuse équipe d'organiseurs, avec mission d'organiser en syndicat les travailleurs et les travailleuses de A. Cohen & Co.

Ces organisateurs se mirent au travail pour rencontrer les employés à domicile et les convaincre des avantages qu'ils trouveraient à s'organiser. Dès les premières heures, l'initiative s'avéra un succès. Les employés visités sentaient depuis longtemps le besoin d'un syndicat pour défendre leurs intérêts. Aussi ne furent-ils pas lents à donner leur adhésion.

Le 16 août, en pleine période d'organisation, le gérant de l'usine, M. Nicolas Subranni, affirma à l'un des organisateurs qu'il n'avait aucune objection à voir ses employés se former en syndicat.

Le 18 août, les organisateurs de l'Union du Vêtement distribuaient à la porte de l'usine une première circulaire où ils affirmaient qu'une majorité d'employés avaient déjà signé leurs cartes de membres du Syndicat et que la campagne d'organisation se poursuivrait jusqu'à ce que la totalité des employés aient donné leur adhésion.

Colère du gérant

A partir de ce moment, l'attitude de M. Subranni changea du tout au tout, comme on va le voir par la suite des faits.

A peine avait-il pris connaissance de la circulaire, M. Subranni entra en effet dans une grande colère dont plusieurs personnes furent témoins, y compris des organisateurs du Syndicat. Le patron prenant alors un paquet de pièces taillée dit: "Ce sont les tailleurs de l'Amalgamated qui taillent ça. S'ils ne taillent plus, aurons-nous de l'ouvrage?"

Et après avoir commandé: "Tous ceux qui ont signé, prenez la porte" et voyant que tous les employés restaient au travail, le gérant congédia nommément et sur place, quatre travailleurs.

Puis la secrétaire de M. Subranni rédigea le texte de quatre requêtes dont la première demandait la formation d'un Syndicat affilié à l'Union nationale du Vêtement, la deuxième la formation d'un local de l'Amalgamated Clothing Workers of America, la troisième la formation d'une union de compagnie et la quatrième, la neutralité absolue.

Dans la province de Québec, le droit d'association, son libre exercice et ses conséquences, dont le droit de représentation, est menacé partout.

Chez Pert Hosiery et Caprice Hosiery de Montréal, 200 travailleurs de l'industrie du Bas façonné et circulaire, font actuellement la grève pour avoir le droit de choisir l'union de leur choix.

25 camionneurs de Shelter Bay ont cessé de travailler parce que leur employeur, Porlier Ltée leur refuse le droit de joindre un syndicat affilié à la CTCC et accorde ses préférences à un syndicat de boutique organisé par Paul Marquette.

Au journal LA PRESSE de Montréal, 80 journalistes, appuyés par plus de 400 membres du Syndicat de l'Industrie du Journal, font la grève pour faire reconnaître l'exercice du droit d'association qui se traduit par le droit de libérer un travailleur pour les représenter au sein du monde syndical.

Chez Colin, à St-Gabriel de Brandon, c'est le règne de la terreur. Des causes actuellement pendantes nous empêchent de livrer toute notre pensée. L'énumération brutale des faits amènera, sans aucun doute, les lecteurs aux mêmes conclusions que les nôtres.

Attaques contre le syndicat

Ces quatre requêtes une fois rédigées, on fit venir les travailleurs dans le bureau du patron, par groupes, pour leur faire signer l'une ou l'autre de ces requêtes, se permettant à quelques reprises d'insister auprès des signataires: "Es-tu bien sûr que tu es favorable au Syndicat?"

A dix heures trente, le résultat de cette "consultation" était proclamé au micro de l'usine. On annonçait que 168 travailleurs avaient voté pour la neutralité absolue, cinq avaient favorisé le Syndicat; pas une seule voix n'était allée à l'Amalgamated ni à l'union de compagnie.

Des syndiqués congédiés

A onze heures cinquante-cinq de la même matinée, la Secrétaire du gérant annonçait aux cinq travailleurs qui avaient voté pour le Syndicat qu'ils étaient congédiés, qu'on leur remettrait leur paye de la semaine et "qu'ils pouvaient désormais aller se trouver des emplois dans des usines syndiquées". (Quatre employés de ce dernier groupe devaient plus tard être repris et informés que le gérant leur "pardonnait".)

Dans la journée du 19 août, des employés de bureau de la Compagnie visitèrent à domicile les employés pour leur faire signer une requête contre le Syndicat. L'argument employé: "Pourquoi ne resterions-nous pas comme nous étions avant?"

Le 20 août, ceux qui n'avaient pas encore signé la requête contre le Syndicat furent rencontrés à la porte de l'usine et sollicités à cette fin par la secrétaire du gérant. A ceux qui avaient été rencontrés la veille, la même personne "conseilla" de voir les organisateurs du Syndicat pour réclamer le remboursement de la somme versée en adhérant au Syndicat. Un rendez-vous fut fixé à cette fin et à deux heures trente de l'après-midi, une quarantaine d'employés, dirigés par la secrétaire du gérant, faisaient avec elle une démarche en ce sens auprès des organisateurs.

Arrestation de Subranni et présence de l'Amalgamated

Le même jour, toutefois, vers cinq heures de l'après-midi, M. Subranni était arrêté par la police provinciale et sommé de comparaître devant la Cour sous l'accusation de s'être rendu coupable d'activités antisyndicales.

Le 21 août, dans la matinée, M. Subranni comparaisait à Joliette, plaidait non coupable et voyait son procès fixé au 8 septembre.

Mais dans l'après-midi du même jour, vers 4.45 heures, les employés étaient convoqués sans faute à l'usine par Mlle Masse, secrétaire du patron pour assister à l'assemblée de l'Amalgamated et elle ajoutait: "C'est à ce moment-là que vous saurez si vous travaillez demain. A 6 heures, une assemblée était tenue dans l'usine en présence de M. Subranni et de trois représentants de l'Amalgamated Clothing Workers. Le gérant prit la parole pendant l'assemblée qui forma sur place un exécutif de local pour l'Amalgamated, après quoi on suggéra de faire signer les cartes par les travailleurs le lendemain et pour cause.

Le lendemain, 22 août, était jour de paye, quelques employés furent prévenus qu'ils devaient, en retirant leur paye, signer leur carte comme membres de l'Amalgamated.

Le 23 août, la Cour Supérieure accordait au Syndicat une injonction ordonnant à M. Subranni, à sa secrétaire, à ses contre-maîtres ainsi qu'aux représentants de l'Amalgamated de cesser toute intimidation visant à empêcher les employés d'adhérer au Syndicat.

La compagnie ne veut pas plaider

Le 27 août, date prévue pour les plaidoiries relatives à l'injonction, les procureurs de la compagnie demandaient une remise au 3 septembre, remise qui leur fut accordée par le tribunal. Mais comme, dans les jours qui suivirent, l'intimidation se poursuivait, le Syndicat obtint une seconde injonction contre les représentants de l'Amalgamated ainsi qu'une règle nisi.

Le 3 septembre, les procureurs de la compagnie demandaient une deuxième remise des plaidoiries relatives à l'injonction, remise qui lui fut accordée, retardant l'affaire jusqu'au 17. L'injonction était cependant maintenue. Elle fut respectée par les personnes nommément désignées par le tribunal, cependant que l'intimidation se poursuivait, conduite par d'autres éléments patronaux ou apparentés à l'Amalgamated.

Le 8 septembre, date précédemment fixée pour l'instruction du procès de M. Subranni, les avocats de ce dernier obtenaient une seconde remise, cette fois au 25.

L'Amalgamated en action

Le 10 septembre, l'Amalgamated tenait une assemblée générale de ses "membres", la première qui ait été convoquée dans un local extérieur à l'usine.

Le 17 septembre, M. Subranni demandait à la Cour une troisième remise des plaidoiries relatives à l'injonction et à la règle nisi, remise qui lui fut accordée, reportant l'affaire au 1er octobre.

Le 25 septembre, M. Subranni demandait une troisième remise de son procès, réclamant de ne procéder que le 25 octobre. La date du 25 fut refusée par la Cour qui accorda un délai jusqu'au 3 octobre.

Le 30 septembre, le Syndicat comparaisait devant la Commission de Relations ouvrières. Il contestait la demande de certification de l'Amalgamated en plaidant que cette union tentait de s'installer dans l'usine par le moyen de l'intimidation.

Subranni recourt encore aux délais

Le lendemain, l'Amalgamated défendait sa

(Suite à la page 2)

Au congrès de la CTCC :

Son Éminence le cardinal P.-E. Léger dénonce "la plaie du chômage"

"La lutte contre le chômage, dit-il, doit être menée énergiquement et constituer un des objectifs principaux de la politique économique" — Le droit au travail — Le rôle de l'État

C'est ce mot d'ordre que donnait Son Eminence le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, donait aux congressistes de la CTCC, réunis pour entendre une messe en l'église cathédrale de Montréal, le 17 septembre dernier.

Après avoir mis en relief les immenses richesses du Canada et les merveilleuses perspectives économiques de notre pays, Son Eminence a déclaré que ce tableau est assombri par le chômage qui sévit chez nous et qui atteint tant de foyers.

"Une situation qui engendre la misère, dit-il, d'un trop grand nombre de familles et qui cause une telle insécurité exige de nous tous un examen sérieux du régime économique dans lequel nous vivons".

Les conséquences du chômage

Le chômage est un grave fléau pour le chômeur et sa famille, pour la collectivité et pour l'activité économique elle-même. C'est pourquoi la lutte contre le chômage doit être menée énergiquement et constituer un des objectifs principaux de la politique économique.

Parmi les conditions d'une solution réaliste et efficace, Son Eminence a mentionné le droit au travail. "Tout homme a le devoir que lui impose la nature et donc son Créateur, de conserver son existence et de subvenir aux besoins de sa famille. (...) En somme, il a le droit naturel de travailler".

Conséquemment, l'organisation sociale de la société doit favoriser l'exercice de ce droit naturel qu'a la personne humaine de travailler pour vivre. "Une société, dit Son Eminence,

n'est pas saine si elle ne procure pas à ses membres la possibilité de vivre humainement des fruits de son travail".

Citant Pie XII, Son Eminence rappelle la pensée de l'Église: "La solidarité des hommes entre eux exige non seulement au nom du sentiment fraternel mais aussi de l'avantage réciproque lui-même, que l'on utilise toutes les possibilités pour conserver les emplois existants et pour en créer d'autres".

Juste conception de l'économie

"L'économie, dit-il, doit exister pour l'homme et non l'homme pour l'économie". Tant que l'économie sera détournée de sa fin, nous aurons à déplorer des désordres économiques-sociaux, dont le chômage.

Ici Son Eminence le cardinal Léger parle de "la satisfaction des besoins artificiels créés par la réclame", du "souci du profit qui détermine les besoins qu'il faut satisfaire, "du capital qui dispose du travail et de l'homme lui-même et qui les meut à son gré, comme les boules dans la main d'un joueur".

Une action conjuguée

Il ne faut pas accepter la situation actuelle: "la réforme de l'économie s'impose de même que son orientation: l'homme peut définir la structure générale de l'économie qui sera la sienne; il peut ensuite par des interventions ultérieures, modifier dans une certaine mesure le fonctionnement de ce régime économique".

"Les travailleurs, dit-il, ont le droit de s'assurer, par l'intermédiaire de leurs associations, leur part de responsabilités dans la conduite de l'économie nationale... avec des droits égaux à ceux des autres membres".

Son Eminence rappelle ensuite que le redressement de l'économie exige une loyale collaboration entre patrons et ouvriers.

L'Église, d'une part, enseigne qu'il y a une communauté supérieure d'intérêts entre tous les agents de la vie économique; d'autre part, ajoute-t-il, les membres de la Commission qui a rédigé le rapport sur les perspectives économiques du Canada insistent sur la nécessité de la collaboration des groupements économiques.

Le rôle de l'État

"L'État, en cette matière, dit Son Eminence, doit jouer un rôle positif et assumer ses responsabilités" (...) "Quand l'initiative privée reste inopérante ou insuffisante, nous rappelle le Souverain Pontife, les pouvoirs publics sont obligés, dans la plus grande mesure du possible, de procurer de l'occupation en entreprenant des travaux d'utilité générale et de faciliter, par des conseils et d'autres moyens, l'embauchage pour ceux qui le cherchent".

Citant encore Pie XII, Son Eminence continue en disant que les pouvoirs publics ont un rôle indéniable de coordination, qui s'impose plus encore dans "l'enchevêtrement des conditions actuelles surtout sociales".



M. Alfred Pednault, représentant de la CTCC à Sorel, démontrant le bien-fondé des revendications syndicales, lors de l'assemblée des syndiqués de la Sorel Industries.

Le juge Chassé est-il prêt à accepter une baisse de traitement

... et ses confrères aussi si c'est le moyen d'enrayer le chômage et la crise économique ?

Le juge Chassé, qui a été désigné pour remplir la fonction de président du tribunal d'arbitrage pour trancher le différend entre la Sorel Industries Ltd de cette ville et le Syndicat des employés de cette entreprise, a été vivement pris à partie par M. Alfred Pednault, représentant de la CTCC à Sorel, au sujet des remarques qu'il a faites à l'issue des séances d'arbitrage.

Selon M. Pednault, le juge Chassé aurait déclaré à la fin de l'audition des preuves présentées par les deux parties que les "demandes syndicales étaient extravagantes" et que les syndicats, en se montrant aussi exigeants, étaient "responsables de la crise économique que nous traversons".

M. Pednault a déclaré qu'étant donné ces remarques du président du tribunal d'arbitrage, il ne fallait s'attendre à rien de positif dans la sentence arbitrale qui doit être rendue dans quelques jours et que les employés de la Sorel Industries devaient prendre les mesures nécessaires pour appuyer leurs revendications.

Des comparaisons

Après avoir démontré que les salaires payés à Sorel Industries

sont inférieurs à ceux payés dans des industries similaires, M. Pednault a ridiculisé les prétentions patronales qui comparent Sorel Industries à des entreprises de l'industrie manufacturière en général, aux salaires payés dans le textile, la robe, le gant, et autres industries du genre.

Sorel Industries, dit-il, se classe dans l'industrie lourde et devrait payer des salaires aussi élevés que l'industrie des produits chimiques, de la métallurgie et de l'aluminium.

Il a demandé aux quelque 200 syndiqués réunis dans la salle St-Pierre, mercredi dernier, de soutenir leurs négociateurs lors des rencontres post-arbitrales. "A ce moment, dit-il, les véritables négociations commenceront."

Se préparer pour le pire

M. Raymond Couture, organisateur de la CTCC, a demandé aux travailleurs de se préparer pour le pire. Lors de la publication de la sentence arbitrale, dit-il, vous aurez à prendre une grave décision: l'accepter ou la rejeter.

Si vous rejetez une sentence défavorable et si vous décidez de poursuivre la lutte, vous aurez à prendre les moyens de

faire sentir le poids de votre force syndicale.

A l'heure actuelle, dit-il, vous avez fait preuve de fermeté et de prudence en formant des comités de piquetage, de secours, de publicité, de loisirs, de cantine, etc. N'abandonnez pas cette ligne de conduite.

Un faux raisonnement

M. Jean-Paul Lefebvre, directeur-adjoint du Service d'Éducation de la CTCC, a déclaré que s'il fallait accepter le raisonnement du juge Chassé, tout le monde, à partir du juge Chassé lui-même, devrait consentir volontairement à réduire son salaire. Les industriels devraient réduire leurs profits, les avocats, les médecins, réduire leurs honoraires, etc.

Pensez-vous, conclut-il, qu'avec moins d'argent en poche, les consommateurs pourraient aider l'économie à reprendre sa vitalité? Pour faire aller l'économie, il faut acheter davantage, donc avoir plus d'argent à dépenser; les magasins doivent vendre davantage et les manufacturiers produire davantage.

Il faut donc insuffler du pouvoir d'achat dans tous les secteurs de l'économie en commençant par des hausses de salaires chez les travailleurs.

CIGARETTES
EXPORT "A"
BOUT FILTRE

ILO Experts To Study Nurses' Work Conditions

GENEVA (CPA) An International Labor Office report released here says nurses appear to be relatively poorly paid in comparison with industrial wage earners.

Experts from 15 countries will consider the report here at a special meeting to be held shortly. The experts will come at the invitation of the ILO to study conditions of work and employment of nurses.

"Experience suggests nurses have nothing to fear, and in many cases much to gain, from job analysis and evaluation", the ILO said. "In many countries it is clear that little recognition is given to the nurse's education, workload, functions and responsibilities. Differences between beginning and ending salaries", said the report, "provide little financial inducement to assume the onerous responsibilities connected with many senior posts".

The 200-page report is based on information from 54 countries or territories in all parts of the world. Hours of work is probably the most important problem, the report says.

Overtime, annual holidays, new functions taken on by nurses, recruitment, health of nurses, and nursing as a career will all be considered by those attending the Geneva sessions.

Mergers In USA, Canada See Big Decline In Raiding Charges

by H. G. Howith

OTTAWA (CPA) — Mergers of the Central labor federations in Canada and the United States have brought with them big decreases in raiding charges.

In the AFL-CIO, union raiding has dropped almost 70 per cent since 1953, while the number of employees involved has decreased by 90 per cent.

In 1953, AFL or CIO unions were involved in a total of 820 raids against members of the rival federation — in 1957, only 270 were recorded.

In 1953, more than 240 thousand employees were involved in attempted raids — in 1957, only 17 thousand.

First no-raid pact in the U.S. was signed by the UAW and IAM in 1950. The agreement was later widened to include mutual-aid clauses.

General no-raid agreement between the AFL and CIO was signed in the spring of 1954. One and a half years later, when the bodies merged, the no-raid agreement was incorporated into the new AFL-CIO constitution. Last February, the pact was widened to cover all Federation affiliates.

In Canada, a similar story unfolds. In December 1954, the TLC and CCL signed a no-raid agreement and appointed as umpire H. Carl Goldenberg, Q. C. He handled no cases.

The Canadian agreement was renewed in December 1955, and at the time of merger in April 1956 was incorporated into the constitution of the new Canadian Labor Congress.

CLC director of Organization Joe Mackenzie said that "there has been an obvious desire on the part of most of our affiliates to settle raiding charges around a table".

The CLC in calculating raids distinguishes between actual "raids" (one union trying to oust another affiliate which has

been certified), and "jurisdictional disputes", which involve two unions attempting to organize the same unit of unorganized workers.

Since the Congress came into being in April 1956, up to its second convention last April in Winnipeg, only 37 raiding charges were filed.

Of these, 15 were settled amicably through Congress mediation.

Nine cases went to Labor Relations Boards, of which six were decided in favor of the union being raided and three in favor of the raiding union.

Four cases were in the hands of Labor Boards when the CLC last calculated statistics on raiding. The other nine had either been dropped or were being processed.

Last April, however, two Congress affiliates were expelled for raiding — the American Federation of Technical Engineers and the International Union of Operating Engineers.

There has been no study in Canada of pre-merger raiding, according to CLC Organization director Mackenzie, but nevertheless he said, merger has brought with it a spirit of cooperation in most cases.

Dupuis Freres Employees Get Good Salary Increases

A new collective labor agreement accords minimum increases of \$8.00 to \$10.00 for sales staff and service employees respectively and was signed between Dupuis Freres and the National Union of Commercial Employees of Montreal C.C.C.L.

The new agreement, which covers over 1200 employees of Dupuis Freres store and mail order division also awards the union members other benefits and new clauses covering security are remarkable.

Negotiations were conducted by Mr. Gerard Picard assisted by a committee formed of union representatives and were finalized at the stage of conciliation when a satisfactory understanding was reached between both parties.

Service employees receive \$4.00 weekly increases which are retroactive to January 31 1958, with another \$2.00 weekly increase from September 1 1958. From January 5 1959 another \$2.00 a week hike will be obtained and from January 4 1960 employees will benefit by another salary increase of \$2.00 a week.

Store personnel will get increase of \$4.00 a week from January 31 1958, \$2.00 weekly from September 1 1958, and \$2.00 a week from January 4 1960. The contract will end on January 21 1961.

Other advantages obtained Salaries of assistant managers

will be increased following the same scales while commissions on sales made by assistant managers will be shared equally between all employees in the department concerned.

And all employees will be given an indemnity in cases of sickness of their full salaries for periods varying from two to five weeks according to their years of service with the company. Another benefit secured for the employees are 12 paid holidays at the regulation rate of pay if the holiday occurs on a workable day and if the employee is required to work on these days he will be paid at double time rates.

Workers with one year's service will get one week paid vacation and those with two years service will get two weeks paid vacations and an additional two days for those with more than five years and less than ten years.

After ten years service employees will enjoy an extra weeks vacation and if the worker has served the company for 25 years he will enjoy two additional weeks of holidays.

All employees with five or more years service will be given a sum of \$25.00 additional pay when leaving on vacation.

Workers with two or more years of service will be given a family allowance of \$8.00 a month for each child over 16 years who is attending school and who has no other income.

And finally the company will contribute half the cost of a \$1000 life insurance premium for all employees.

Seniority

A strict seniority clause has been incorporated in the new collective labor agreement. In cases of promotion a trial period of two months will be accorded the senior employee.

All grievances concerning the application of the new labor agreement will follow the ordinary procedure of grievances.

A single arbiter will regulate differences which are not adjusted by the grievance committee and his decision will be accepted by union and company.

The union check-off for employees whether belonging to the union or not is a condition of employment.

LES ETUDIANTS VEULENT LA GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT

Les délégués de plus de 85 p.c. de tous les étudiants d'universités du Canada se rencontreront ici la semaine prochaine, lors d'une réunion destinée à préparer un appel public réclamant la gratuité de l'enseignement secondaire.

Cette réunion constituera le 22e congrès national des étudiants universitaires du Canada. Sous le patronage de la Fédération nationale des étudiants d'universités canadiennes, les 100 délégués mettront au point, au cours de cinq sessions qui dureront du cinq au neuf octobre, la politique des étudiants.

Une proposition qui réclamait la scolarité gratuite a manqué d'un cheveu l'approbation majoritaire des délégués, lors de la conférence de l'an dernier à Québec.

Le secrétaire de la Fédération, M. André L'Heureux, a dit aujourd'hui que le sujet serait le plus important de tous les problèmes soumis au comité des affaires nationales.

"Si la proposition est approuvée cette année" déclare-t-il, "nous dirigerons notre programme entier aux fins de l'abolition des frais de scolarité".

La Fédération, qui représente 65,000 étudiants universitaires, a présenté au cabinet fédéral, au début de l'année, une requête réclamant 10,000 bourses universitaires de \$500 chacune. Le groupement étudiant a proposé que ces bourses soient fournies conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Cette somme de \$500 comblerait, en moyenne, le décalage qui existe entre le salaire que l'étudiant gagne durant les

mois d'été et le coût d'une année universitaire.

Les étudiants espèrent que le premier ministre Diefenbaker leur laissera entrevoir une réponse encourageante du gouvernement, lorsqu'il s'adressera à eux, lundi soir prochain au cours d'une session de la Fédération.

La question de la gratuité scolaire sera débattue lors d'une conférence académique qui réunira cinq Canadiens de marque, mercredi prochain.

Le président de cette conférence sera le Dr E. F. Sheffield, directeur du service des Recherches de la Conférence nationale des universités canadiennes. Les autres membres seront: le Dr Eugène Forsey, directeur du service des Recherches du Congrès canadien du Travail; M. J.-L. Pépin, professeur en Sciences politiques de l'université d'Ottawa; le Dr S. H. Deeks, directeur-exécutif de la Fondation industrielle de l'Education; et M. T. L. Hoskin, doyen du collège universitaire de l'université Western, de London, en Ontario.

M. L'Heureux a souligné fortement que les mots "gratuité scolaire" signifiaient: abolition totale des frais universitaires. Les universités seraient dédommagées financièrement par des subsides plus substantiels du gouvernement.

Les autres sujets de discussion porteront sur la situation en Algérie et en Afrique du Sud.

M. L'Heureux a dit que la Fédération voudrait établir un système de bourses qui permettrait aux étudiants algériens de poursuivre leurs études ailleurs qu'en Algérie. Les étudiants canadiens étudieront aussi un projet de loi, approuvé cette année par le gouvernement de l'Afrique du Sud, établissant la ségrégation complète dans les universités. La Fédération a déjà protesté contre ce bill auprès des autorités sud-africaines.

FUMEZ UNE

Player's



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !

La Vie Ouvrière

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

Tous les jeudis soir: de 7.15 à 7.45 h.

Animateur:
Jean-Paul Lefebvre

Commentateurs:
Gérald Pelletier
et Jean Philip

Réalisateur:
Louis-Laurent Hardy

Bulletin de nouvelles:
Philippe Vaillancourt



Mr. Julien Dumont, President of Levis Chamber of Commerce, stating before the workers of Lauzon that the Levis Chamber of Commerce does not recognize the vote organized by the Davie Shipbuilding.

Levis Chamber of Commerce Deals A Blow to Davie Shipbuilding

Refuse to take any part in puppet vote organized by company — President of Chamber of Commerce attends union meeting of workers.

The Davie Shipbuilding Company Limited has attempted during the past seven weeks by all possible means to persuade their employees to return to their jobs with a promise of resuming contract negotiations being the only incentive offered the Lauzon shipyard workers.

After the "battle of the loudspeakers" blared out against the picket lines, after writing letters to their workers every week, after pressing their foremen to use their persuasion to entice the workers back on their jobs, the company finally attempted to hold a vote of the workers by announcing that the vote would be held under the supervision of the Chamber of Commerce of Levis.

The company letter mailed to all employees contained a blank ballot and said among other things;

"When the result of the voting is made public, if the vote is in favor and shows a majority of employees willing to return to work, the union will be aware of your intentions, and if sincere, will have no other alternative but to recommend that you return to work, or if dissatisfied with the result could insist on another ballot being cast under the direction of the Quebec Labor Relations Board".

If the majority vote is against returning to work until negotiations have been resumed, it is only fair to advise you that the company has no intention of submitting to the exorbitant demands made by the union".

"We cannot meet these de-

mands and continue to build ships". The company has already declared it will not resume negotiations until the workers return to their jobs.

"You have already lost seven weeks pay and by retaining the same attitude could cost you many more payless weeks".

Rarely have we witnessed such an anti-democratic tactic as outlined in this company missive.

And to climax this underhand move Davie Shipbuilding Limited offered the following terms in its letter to the workers:

"To make sure of an independent organization which is of the highest calibre and above any influence from either union or company, we take this initiative in the interests of our employees".

"We ask that you mark your ballot and mail it directly to the Chamber of Commerce of Levis".

"We feel certain that the members of the Chamber of Commerce, who are devoted to public interest will be ready to take charge of the counting of the ballots and to make the results known to the public".

The Levis Chamber of Commerce made known its answer in a communication issued by its president, Mr. Julien Dumont, to some 1500 union members attending a union meeting. The declaration of the Chamber of Commerce reads as follows:

CONSIDERING

That the Levis Chamber of Commerce never gave such authorization which would make known the opinion of the employees of the company.

CONSIDERING

That the Levis Chamber of Commerce offered to mediate the dispute in an effort to have negotiations resumed between union and company.

CONSIDERING

That the mediation committee formed to this end started to function after a recent meeting with the union party.

CONSIDERING

That the company, Davie Shipbuilding Limited took the initiative to mail a ballot to every one of its employees to find out if the latter would accept immediate return to their jobs.

CONSIDERING

That the blank ballot was attached to an envelope addressed to the Levis Chamber of Commerce.

CONSIDERING

That the Levis Chamber of Commerce never gave such authorization to the company to make known the opinion of the employees.

IN CONSEQUENCE

It was unanimously resolved by the directors of the Levis Chamber of Commerce during a special meeting called to deal with this situation on Sunday September 23 not to recognize this vote and to destroy all the envelopes without opening any of them.

The incident is closed and we have pleasure in declaring that the mediation committee formed by the Chamber of Commerce remains at the disposal of both parties with the objective in view of ending the present conflict.

Julien DUMONT,
president.

Marcel ST. LAURENT,
vice-president.

The answer of the Lauzon shipyard workers of the occasion of this same meeting which was addressed by Brothers Philippe Girard and Marcel Pepin was that notwithstanding all moves made by the company the only solution to the dispute was the signing of a collective labor agreement.

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Réunion du comité des griefs.

Le comité des griefs du syndicat doit rencontrer prochainement les autorités de la compagnie pour régler plusieurs griefs soumis récemment par les membres.

Il arrive souvent que des griefs sont réglés après discussion avec le contremaître ou le chef du département; quelques-uns, par contre, doivent être réglés par le comité des griefs.

Quelle gratitude!

Un contremaître d'un chantier de construction de Los Angeles, M. Charles McCullough, fut complètement enseveli sous un éboulement de terrain alors qu'il vérifiait une tranchée de 20 pieds de profondeur. Quand l'équipe des travailleurs eut réussi à le tirer de cette impasse et de le ramener vivant, il s'écria: "C'est assez, les gars. Ne restez pas

oisifs. Retournez au travail!"

Propagande antisyndicale

Un communiqué en provenance de San Francisco dit que la General Electric va lancer une grande campagne publicitaire par l'entremise des journaux pour convaincre les Américains qu'ils devraient accepter les lois de "droit au travail" qui détruisent la sécurité syndicale. La General Electric, la cinquième corporation en importance en Amérique, lancerait cette campagne à travers plusieurs Etats américains.

Changements d'adresse

Les membres qui ont changé d'adresse dernièrement sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse au local du syndicat. Le personnel du syndicat est à faire la révision des listes d'adresse du journal et il invite tous les membres à apporter leur collaboration.

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Back In The Good Old Days Of "Right To Work"

Some of the iron-fisted rules under which workers toiled in "the good old days" were recalled the other day in George Ross' "Home Town" column in the Oakland (California) Tribune.

After reading the item, Ray W. Rich, vice-president of the Railroad Yardmasters Union, emphatically urged Californians to vote "No" on the so-called "right to work" measure or we may go back to these conditions.

Following are some of the rules, dated 1872, which the columnist said the Southern Pacific Railroad dug up, insisting, however, that they did not apply to office employees; "Employees will daily sweep the floors, dust the furniture, fill lamps, clean chimneys and trim wicks and wash the windows once a week".

"Each clerk will bring in a bucket of water and a scuttle of coal daily. Make your pens carefully, but you may whittle the nibs to individual tastes".

"This office will open at 7.00 a.m. daily except on the Sabbath. Each employee is expected to spend the Sabbath by attending church. Men employees will be given an evening off each week if they go regularly to church".

"The employee who has performed his labors faithfully and without fault for a period of five years, and who has been thrifty and attentive to his religious duties and is looked upon by his fellow men as a substantial citizen will be given an increase of five cents a day in his pay, providing a just return in profits from the business permits it".

After reading the above article O. W. Noblitt of Temple Okla wrote columnist George Ross and had this to add:

"Your article reminds me of some of my own experiences under similar working conditions back in 1938 and 1939 when the depression was still on".

"I worked for a packing corporation at Rochelle, Ill. Its field hands had to work 12 to 18 hours a day at top speed during the worst of the summer heat. If anyone succumbed to the heat he was replaced by another hungry slave. Wages were 40 cents an hour".

"Sure, we had "freedom" to work for a sweatshop wage then, and that is what some of the city and farm newspapers, as well as the Chamber of Commerce, would restore to us, if the "right to work" laws are enacted".

What union-haters and "right to work" advocates fail to realize is that if unions disappeared tomorrow, working conditions and wages would return almost similar to those existing fifty years ago.

Montreal

La Presse Newsmen On Strike

Seventy-eight members of the Editorial Staff walked off their jobs last Thursday in protest to refusal of the management to grant leave of absence to assistant news editor, Roger Mathieu — Publication of newspaper suspended —

For the first time in its 74 years of publication, Montreal's La Presse, the largest French-language daily newspaper in North America ceased publication last week when 78 members of the editorial staff staged a walk-out in protest to a refusal by management to grant a leave of absence to Roger Mathieu, assistant news editor who two weeks ago was elected general president of the C.C.C.L. at the annual convention.

As Le Travail went to press last Wednesday pickets continued to march in front of La Presse building on St. James Street.

At this time there was no immediate indication when the newspaper would resume publication. La Presse suspended publication last

Thursday when newsmen walked out and set up picket lines that employees in other unions refused to cross.

The newspaper's refusal to grant a one-year leave of absence to assistant news editor Roger Mathieu was given as the immediate cause of the strike. Mr. Mathieu is also a labor representative on the City Council of Montreal and president of C.C.C.L.

Spokesmen for the 100,000-member C.C.C.L. claimed the free choice of union officers was at stake in the paper's refusal to grant the requested leave of absence.

La Presse lodged a \$50,000 damage action against the Montreal Journalists Syndicate C.C.C.L. and also obtained a court injunction banning picketing.

However pickets continued to

parade in front of the newspaper on St. James Street.

Striking newsmen distributed an eight-page tabloid-size newspaper devoted to the dispute calling it La Presse Syndicale (The Union Press).

Officials of the Montreal Journalists Syndicate C.C.C.L. decided to make it a permanent thing for the duration of the strike.

Late Thursday afternoon Jacques Daoust, chairman of the Montreal Journalists Syndicate C.C.C.L. met with Gilles Berthiaume, a member of the board of directors of La Presse and his legal counsel.

The three conferred for three hours and Mr. Daoust outlined the reasons which induced the newspapermen to walk out.

As Le Travail goes to press other meetings are being held between the union and company spokesmen, but no results of these meetings are available at the time of writing.

Arvida

Hourly Pay Boosts of 9 to 17 Cents for Aluminum Workers

Salary increases ranging from 9 to 17 cents an hour according to class of occupation have been won for 5370 hourly-rated workers of Alcan at Arvida.

These increases went into effect Wednesday September 17 and confirms with a collective labor agreement signed between the National Union of Aluminum Employees of Arvida C.C.C.L. and

the Aluminum Company of Canada.

Thus the basic hourly wage rate for laborers has been boosted to \$1.85 and \$2.62 for class one machinist working in the mechanical department.

And in addition, the night shift premium has been raised to 10 cents an hour. The company also has agreed to

pay an additional holiday, that of December 8 (Immaculate Conception).

This brings to 7 the number of paid holidays which the aluminum workers will enjoy each year.

The 360 office and laboratory employees covered by the labor agreement will benefit by increases in salaries and hourly paid premiums.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Grievance Meeting to be Arranged.

The grievance committee of the union has in hand a few grievances which require regulation and will contact the company with the view of holding a meeting to adjust these grievances.

Many times grievances of a minor infraction of the collective labor agreement are readily adjusted with the foreman or departmental heads but there remain a few which could not be regulated through these channels.

Members will be kept posted on the results of this grievance meeting through this column.

* * *

Straw Boss' Gratitude.

Construction boss Charles McCullough of Los Angeles was completely buried by a cave-in last week while checking a 20-foot deep sewer trench.

After his work crew dug him out, McCullough clambered painfully to the surface and then declared: "All right, you guys. Don't stand around. Get back to work".

* * *

Anti-Union Ads.

A news release from San Francisco says General Electric will launch a big newspaper campaign to sell Americans on a "right to work" law to ban the union shop.

General Electric, America's fifth largest corporation has been spearheading similar anti-

union political drives in many states in the union.

* * *

Minister Defends Unions.

An editorial written by the Reverend S. Baxton Bryant, pastor of the Elmwood Methodist Church of Dallas, Texas, blasted the present attempts to smear and cripple all organized labor. The article appeared in the church's paper.

In part he said: "I am sick and tired of people talking about labour unions. Collective bargaining has brought bread and a decent living standard to millions of Americans who never knew it before".

"I don't believe in dishonesty in either capital or labor. The world being what it is, we have it in both. But the answer is not in "throwing the baby out with the bath". Let us move for corrective laws to curb abuses in both fields."

"Let us not forget what capital and a free enterprise system have done for our country, but we will also not forget what that system did to labor before the days of collective bargaining."

* * *

Revision of Mailing Lists.

Members who have changed addresses recently are urgently requested to hand in their present addresses to the union office.

Union personnel are at present revising the union's mailing lists and any change of address should be given the union office without delay. Please co-operate.



At the newspaper LA PRESSE, the picket lines set up by the newspapermen were not violated by other employees, members of local of the CCCL and the CLC.